

AUXONNE

CONTRE LA MONTRE samedi 20 avril



Épreuve ouverte aux licenciés UFOLEP, FSGT, FFC, FFTR et non licenciés

CIRCUIT DE 9,5km

Equipes	:	38km (4 tours)	1 ^{er} départ 13h30
Equipes Mixtes	:	19km (2 tours)	
Individuels	:	19km (2 tours)	1 ^{er} départ 15h00

Informations : Jean Pierre Roussel => 06.49.35.67.06

TEE-SHIRT OFFERT AUX 50 PREMIERS INSCRITS !!



AUXONNE

Le contre la montre individuel et par équipe est organisé par le TRIATHLON CLUB AUXONNAIS.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP, FSGT, FFC, FFTRI et non licenciés

1. CATEGORIES

Contre la montre par équipe

Dans chaque catégorie, 2 classements (UFOLEP et Scratch toutes fédérations) seront décernés (AU MOINS 3 équipes partantes par catégorie)

Equipes de 3 ou 4 coureurs,

- Masculins Adultes 17/39ans Temps pris sur le 3e.
- Masculins Adultes 40 ans et plus avec obligatoirement au moins un « Plus de 50 ans » Temps pris sur le 3e à condition que le plus « de 50 ans » ait franchi la ligne. Sinon temps sur le 4e.
- Equipes mixtes adultes 17 ans et plus avec une Féminine de plus de 17 ans et un « Plus de 50 ans » Temps pris sur le 3e à condition que la féminine et le plus « de 50 ans » aient franchi la ligne. Sinon temps sur le 4e.

→ Engagements sur dossier et par Internet : avant le 13 avril 2013

Engagements par club, utiliser la fiche d'inscription jointe. Chèque à l'ordre du TC Auxonnais.

- Par courrier à adresser à
Florent GOBLED
77 BIS AVENUE GENERAL DE GAULLE,
21130 Auxonne
- Par Internet : <http://www.le-sportif.com/>

Contre la montre Individuel

Classement par catégorie de valeur UFOLEP, et Scratch toutes fédérations

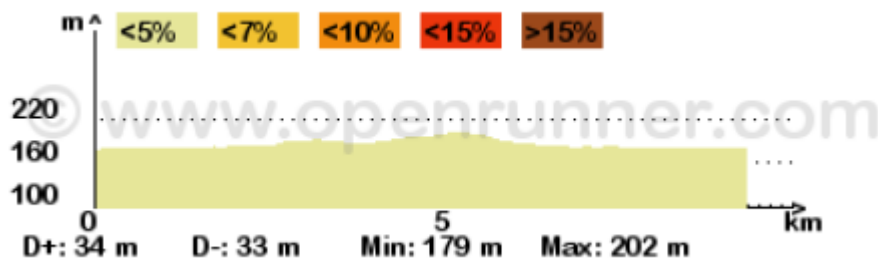
→ Inscription par internet ou sur place le jour de la course

Aucun engagement par téléphone, télécopie et/ou fax.

AUXONNE

2. DEROULEMENT DU CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE et INDIVIDUEL

[Circuit de 9,5 kms : Par équipe 4 tours de circuit, Equipe Mixte et Individuel 2 tours](#)



AUXONNE

Départements	Localités traversées	Qualification et numérotage des routes
Côte-d'Or	Auxonne	D24, Parking piscine d'Auxonne
	Villers les pots	Rue des prés Rue Armand Roux Rue de Bougarain D976
	Athée	Rue du Centre Rue de la Saône D24
	Auxonne	Parking piscine d'Auxonne

- Horaires :

Par équipes

Premier départ à partir de : 13h30
Départ toutes les 3 minutes

Individuel :

Premier départ à partir de : à partir de 15h00
Départ toutes les minutes

Toute équipe se présentant au départ en retard par rapport à l'heure prévue, **verra son temps décompté à partir cette dernière, unique référence.**

Sur le parcours

Lorsqu'une équipe en rejoint une :

- . L'équipe qui rejoint doit doubler en respectant un écart latéral de 2 mètres au minimum et en effectuant le dépassement exclusivement par la gauche.
- . L'équipe doublée ne doit pas profiter du sillage de celui qui l'a doublée et doit rester à au moins 25 mètres
- . Le non respect de ses clauses entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors classement.

Voiture suiveuse autorisée :

- . Un seul véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel de dépannage.
- . Le véhicule doit en permanence se tenir à 10 mètres minimum derrière l'équipe.
- . Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt, à droite de la chaussée et par l'arrière.
- . Après le dépannage, le dépanneur pourra aider au redémarrage du coureur en le poussant en courant à pied.

AUXONNE

. Sous aucun prétexte, le véhicule suiveur ne pourra venir à la hauteur de l'équipe sous peine de pénalité.

La priorité est donnée à l'équipe qui rejoint.

En conséquence, dès que le conducteur de la voiture suiveuse voit qu'il va être rejoint par un véhicule ouvreuse ou une moto ouvreuse, il se range sur le bas côté droit de la route et s'arrête pour le laisser passer.

Il ne redémarre que lorsque le l'équipe adverse et sa voiture suiveuse sont passée.

Contrainte à respecter par le conducteur de la voiture qui rejoint :

Le conducteur de la voiture suiveuse qui en rejoint une autre **ne doit pas doubler** l'équipe rejointe tant que **l'intervalle entre les 2 équipes est inférieur à 100m.**

3. REMISE DES DOSSARDS

Samedi 20/04/2013 à partir de 12h, Restaurant le PINOCCHIO

Les engagé(e)s devront présenter **obligatoirement leur licence homologuée ou un certificat médical pour le non licencié-**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel.

Licence et carte seront restituées en échange du dossard

4. TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les coureurs d'une même équipe doivent porter le même maillot ou la même combinaison.

5. RECOMPENSES ET CEREMONIE PROTOCOLAIRE

La cérémonie protocolaire se déroulera :

. Au podium ou dans une salle qui sera disponible, lieu à définir.

. La cérémonie se clôturera par un vin d'honneur.

6. Contacts :

Jean-Pierre Roussel : jean-pierre.roussel01@orange.fr

Florent Gobled : florent.gobled@sfr.fr

Christophe Jean Dit Carré : jeandit@aliceadsl.fr

AUXONNE

CLM par équipes de 4
Auxonne (21) le 20 avril 2013

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à faire parvenir jusqu'au 13 avril)

à Florent GOBLED 77 bis, Avenue Général De Gaulle, 21130 Auxonne

Avec le chèque libellé à l'ordre du Triathlon club Auxonnais

CLUB :

Nom et n° téléphone du responsable :

Composition des équipes – Voir dossier de présentation

Equipe	Nom - Prénom	Date de naissance	Catégorie de licence	N° de licence	Catégorie de l'équipe
<u>1</u>					
<u>2</u>					
Total (5 € par coureur UFOLEP, 8€ autres fédé.)					

M.(Nom) , Président(e) de (club)
certifie exacts les renseignements indiqués ci-dessus .

Le 2013

Signature,

CLM Individuel
Auxonne (21) le 20 avril 2013

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à faire parvenir jusqu'au 13 avril)

à Florent GOBLED 77 bis, Avenue Général De Gaulle, 21130 Auxonne

AUXONNE

Avec le chèque libellé à l'ordre du Triathlon club Auxonnais

CLUB :

Nom et n° téléphone du responsable :

Nom - Prénom	Date de naissance	Catégorie de Licence et Fédération	N° de licence

Total (5€ par coureur UFOLEP, 8€ autres) :

M.(Nom) _____, Président(e) de (club)
certifie exacts les renseignements indiqués ci-dessus.

Le _____ 2013
Signature,